



**1<sup>ère</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration,  
Mardi le 9 janvier 2024, 19 h,**

**Centre des Loisirs Trois-Saisons  
1390 rue Buffon (Salle polyvalente)**

**ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :**

M. Réjean Martel	Président
M. Maxime Le Pluart	Vice-président
M <sup>me</sup> Aline Dumont	Secrétaire
M <sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel	Trésorière
M. Laurier Bérubé	Administrateur
M. Sébastien Deveault	Administrateur

**II Y A QUORUM**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :**

M. Louis Martin	Conseiller municipal, District Cap-Rouge — Laurentien
M <sup>me</sup> Sayana Khuon	Conseillère en consultations publique
M <sup>me</sup> Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M <sup>me</sup> Laurianne Delisle-Côté	Conseillère en urbanisme, Ville de Québec

**ÉTAIENT ABSENT.E.S :**

M. David Weiser	Conseiller municipal, District du Plateau
-----------------	---

12 citoyen.ne.s sont présent.e.s

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour.

### Projet d'ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Consultation publique et demande d'opinion : Autoriser l'entreposage extérieur au 8151, boulevard Wilfrid-Hamel	19 h 05
4.	Adoption du procès-verbal de rencontre du mardi 12 décembre 2023	19 h 40
5.	Affaires découlant du procès-verbal	19 h 42
	• Résolution CQA-23-CA-44 : Demande de toponymie	
	• Résolution CQA-23-CA-57 et 58 : Données des stèles	
	•	
6.	Trésorerie	19 h 50
7.	Période de questions et commentaires du public	19 h 52
8.	Dossier du conseil de quartier	
	• Sentier piétonnier Buffon-Étincelle	
	• Stratégie de sécurité routière	20 h 00
	• Table de concertation vélo	
9.	Période d'information du conseiller municipal	20 h 15
10.	Divers	20 h 25
11.	Informations et correspondance	20 h 30
12.	Levée de l'assemblée	20 h 35

### **RÉSOLUTION CQA-24-CA-01**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel appuyée par M. Maxime LePluart, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

*Adoptée à l'unanimité*

### **3. DEMANDE D'OPINION ET CONSULTATION PUBLIQUE**

#### **Autoriser l'entreposage extérieur au 8151, boulevard Wilfrid-Hamel (R.C.A.3V.Q 338)**

M<sup>me</sup> Sayana Khuon explique à l'assemblée le déroulement de la consultation publique où une représentante de la Ville présentera les modifications réglementaires proposées. Les citoyen.e.s présent.e.s pourront exprimer leurs commentaires et poser leurs questions. Le Conseil de quartier sera appelé à formuler une recommandation. Une [consultation écrite](#) de sept jours débutera le 10 janvier pour les citoyen.ne.s qui voudraient faire parvenir leurs commentaires.

M<sup>me</sup> Laurianne Delisle-Côté présente les détails de la modification réglementaire.

Après avoir présenté le contexte d'insertion, soit une zone désignée hameau mixte, elle explique que le propriétaire du terrain situé au 8151 boulevard Wilfrid-Hamel, une entreprise de granit, souhaite faire de l'entreposage extérieur de matériaux (type G : un type ou un matériau). Pour autoriser le projet du requérant, des modifications à la réglementation d'urbanisme sont nécessaires. Ces dernières concernent, entre autres, l'autorisation d'entreposer à l'extérieur des biens ou matériaux.

Une période de questions est allouée. Un citoyen voisin de l'entreprise demande quelles sont les normes minimales par rapport aux barrières entourant ces matériaux. M<sup>me</sup> Laurianne Delisle-Côté répond qu'une clôture de type *Frost* est la base minimale et que les normes de type recouvrement ou esthétique du bâtiment relèvent d'un autre règlement de la Ville.

#### **RÉSOLUTION CQA-24-CA-02**

Sur proposition de M. Maxime Le Pluart, appuyée par M<sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport se montre favorable au projet de modifications aux normes d'urbanisme pour la zone 36240Mb (R.C.A.3V.Q. 338) tout en recommandant un écran visuel plus substantif qu'une clôture de type *Frost* par égard aux résidents voisins.

Adoptée à l'unanimité

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023**

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 12 décembre 2023.

#### **RÉSOLUTION CQA-24-CA-03**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Aline Dumont, appuyée par M. Maxime Le Pluart, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 12 décembre 2023 tel que présenté.

*Adoptée à l'unanimité*

## **5. SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**

Affaires découlant du procès-verbal

### *5.1 Résolution CQA-23-CA-44 : Demande de toponymie*

M. Réjean Martel signale qu'il n'y a pas de nouveaux développements pour le moment.

### *5.2 Résolution CQA-23-CA-57 et 58: Données des stèles 2022-2023*

M. Réjean Martel signale qu'il n'y a pas de nouveaux développements pour le moment.

## **6. TRÉSORERIE**

M<sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel informe qu'il y a actuellement 3 347,28 \$ au compte du Conseil. Il reste un léger montant résiduel de la subvention de projet de sécurité routière. Le compte a également bénéficié d'un montant de 1075\$ de la part de la Ville pour son budget de fonctionnement annuel.

### **RÉSOLUTION CQA-24-CA-04**

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M<sup>me</sup> Aline Dumont, il est résolu de verser 100\$ à M<sup>me</sup> Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance du Conseil de l'Aéroport.

*Adoptée à l'unanimité*

## **7. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYENS**

Des citoyen.ne.s sont venu.e.s s'informer à savoir si la Ville a un plan concernant les débordements à répétition de la rivière Lorette, dans le secteur est de l'intersection de la Route Jean-Gauvin et de l'avenue Notre-Dame. Ils expliquent que les débordements causent des inondations très stressantes. Une citoyenne mentionne que le bassin de rétention construit plus au nord sur la Route Jean-Gauvin a été utile, mais que la problématique persiste le long de l'Avenue Notre-Dame.

M. Louis Martin interroge les citoyens à savoir s'ils ont été rencontrés par la Ville, ce à quoi ils répondent par la négative. Le conseiller municipal, le conseil et les citoyens discutent des voies à prendre pour faire entendre leurs préoccupations.

### **RÉSOLUTION CQA-24-CA-05**

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M<sup>me</sup> Aline Dumont, il est résolu de demander à la Ville d'organiser une rencontre

entre les citoyen.ne.s concerné.e.s par les débordements récurrents de la rivière Lorette sur l'Avenue Notre-Dame ;

et les employés de la Ville responsables de ce dossier,

afin de discuter des scénarios possibles pour améliorer la situation dans ce secteur.

*Adoptée à l'unanimité*

Une citoyenne demande quelle forme prendra la consultation publique sur le développement du parc industriel au sud de l'Aéroport. M<sup>me</sup> Sayana Khuon explique que la consultation se tiendra lors d'une prochaine rencontre du Conseil de quartier de l'Aéroport, mais la date n'est pas encore fixée.

## **8. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER**

### **8.1 Sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle**

M. Sébastien Deveault mentionne que le Conseil a reçu un courriel de la Ville indiquant l'espace de stockage de la neige pour le lien Buffon-L'Étincelle est insuffisant et qu'il est alors requis de procéder à l'abaissement des extrémités. De plus, la Ville précise qu'en conformité avec la Politique de viabilité hivernale :

à l'extrémité Buffon, il n'est pas requis d'abaisser la neige puisque le déblaiement du trottoir est systématiquement vers la rue ;

à l'extrémité L'Étincelle, l'abaissement est réalisé en phase d'enlèvement de la neige du réseau routier avec une norme de 1,5 m à partir du bord de la rue.

La lettre se trouve en annexe 1 du procès-verbal.

### **8.2 Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : projet du conseil de quartier**

M. Sébastien Deveault présente l'autocollant qui sera distribué aux citoyen.ne.s afin de l'appliquer sur leur bac à rebuts/recyclage. Un mémo explicatif sera distribué avec l'autocollant.

La grande affiche mobile sera également de retour.

En janvier 2024, le comité travaillera sur le plan de déploiement du nouveau projet.

Une citoyenne s'informe sur le projet de marquage en dents de dragon sur l'avenue Notre-Dame.

### **RÉSOLUTION CQA-24-CA-06**

Sur proposition de M. Maxime LePluart, appuyée par M<sup>me</sup> Lisa Baril-Gravel, il est résolu de demander à la Ville d'avoir accès aux données des stèles (radars de vitesse) du projet pilote en marquage de dents de dragon sur l'avenue Notre-Dame pour l'année 2023.

*Adoptée à l'unanimité*

### **8.3 Table de concertation vélo**

M. Laurier Bérubé revient sur la dernière rencontre de la TCV. Il y aura notamment un prolongement des pistes cyclables déneigées ainsi qu'une nouvelle voie cyclable sur pour relier Charlesbourg à Limoilou, considérant que de plus en plus de gens utilisent le vélo pour se déplacer.

### **8.4 Qualité de l'air**

M. Laurier Bérubé a fait parvenir à M. Marc-André Foucreault, analyste au réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec, les interrogations que le Conseil de quartier de l'Aéroport souhaite soumettre concernant les données de qualité de l'air enregistrées par la sonde de Champigny.

1. Comment est-il possible de passer d'une moyenne sur sept ans (2013 à 2020), de 97 heures à 267 heures de mauvaise qualité de l'air pour 2020.
2. Comment est-il possible que le chauffage au bois soit considéré en 2021 comme la seule source importante de mauvaise qualité de l'air, alors que les pires mois sont par ordre décroissant : août, février, janvier, juin et novembre, pour un total de 189 heures. Les pires mois en 2022 sont par ordre décroissant : janvier, mai, juin, mars et avril, pour un total de 127 heures.
3. Comment expliquer qu'en 2022, le mois de janvier représente 50% des jours et 8% des heures de mauvaise qualité de l'air dans le secteur Champigny, alors que l'on n'attribue aucune mauvaise journée de qualité de l'air à la ville de Québec pour toute l'année.
4. Comment expliquer que *Environnement Canada, Québec* puisse faire des prévisions de qualité de l'air 24 heures à l'avance, si le chauffage au bois est le principal facteur de mauvaise qualité.
5. Les vérifications effectuées par la Ville en janvier 2022 concernant le chauffage au bois en période de smog semblent donner les résultats escomptés (point -2). Serait-il possible de consulter les observations sur la qualité de l'air de la sonde Champigny pour les mois de janvier, février et mars 2023.

## **9. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

M. Louis Martin fait part de quelques points d'information :

### **9.1 Commission sur la qualité de l'air**

M. Louis Martin fait part de la nouvelle Commission sur la qualité de l'air qui a été formée suite aux recommandations ministérielles. En plus des conseillères de Québec Marie-Josée Asselin et Mélissa Coulombe Leduc, des élus de l'Ancienne-Lorette, St-

Augustin-de-Desmaures, Wendake ainsi que six citoyen.ne.s y siègeront. Le citoyen qui avait été suggéré par le Conseil a décliné l'offre d'y participer.

### **9.2 Règlement sur les conseils de quartier**

Le conseiller mentionne qu'il y aura une rencontre le 18 janvier pour la révision du Règlement sur les conseils de quartier.

### **9.3 Carnaval à Cap-Rouge**

Pendant une semaine, la côte de la Promenade-des-sœurs sera fermée afin de permettre [la glissade à l'occasion du Carnaval de Québec](#). Ce site sera considéré comme site officiel du Carnaval et l'effigie sera nécessaire pour y accéder.

## **10. DIVERS**

Il n'y a pas d'intervention.

## **11. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE**

M<sup>me</sup> Sayana Khuon rappelle que les gens peuvent participer à transmettre leurs [besoins en mobilité dans la couronne Nord](#) sur la carte interactive de la Ville et ce, jusqu'au 15 février 2024.

Le président rappelle la prochaine rencontre du Conseil prévue le 13 février 2024.

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 10.

Procès-verbal rédigé par M<sup>me</sup> Kathleen Breault et révisé par M<sup>me</sup> Aline Dumont et M. Réjean Martel.

---

Réjean Martel, président

---

Aline Dumont, secrétaire

## Lettre de la division du déneigement

Le 21 décembre 2023

Aux administrateurs du Conseil de quartier de l'Aéroport

Objet : Lien piétonnier Buffon-Étincelle

Mesdames,

Messieurs,

Lors de votre rencontre du mardi 12 décembre dernier, vous avez souligné votre déception quant au traitement du dossier du déneigement du lien piétonnier Buffon-Étincelle, dossier actif auprès de votre conseil depuis 2018. Nous tenions à vous revenir rapidement pour rappeler certains éléments que nous vous avons déjà communiqués, mais aussi un nouvel élément qui aura lieu au courant de l'année 2024.

Tout d'abord, nous tenons à vous préciser que le déneigement de ce lien est conforme avec la Politique de viabilité hivernale (PVH) en vigueur. En effet, cette dernière prévoit que, lorsque l'espace de stockage de la neige est suffisant, les liens piétonniers menant à un établissement scolaire doivent être déneigés. Toutefois, lorsque cet espace de stockage est insuffisant, comme c'est le cas pour le lien Buffon-Étincelle, il est alors seulement requis de procéder à l'abaissement des extrémités.

Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la PVH en 2020, c'est donc le niveau de service « niveau 3 - abaissement des extrémités » qui est mis en œuvre pour le lien. De plus, nous profitons de cette communication pour préciser qu'à l'extrémité Buffon, toujours en conformité avec la PVH, il n'est pas requis d'abaisser la neige puisque le déblaiement du trottoir est réalisé systématiquement vers la rue, selon les paramètres suivants :



Niveau de service	Catégorisation du réseau piétonnier	Début des opérations de grattage et d'épandage des l'atteinte de :	Pendant les précipitations Accumulation maximale de neige (fréquence de passage) Jour (de 6 h à 22 h) Nuit (de 22 h à 6 h)	Début maximal de fin d'opération suivant la fin des précipitations en fonction de la quantité de neige reçue	État de surface attendu : + Produit utilisé + Pendant les précipitations + Après la fin des précipitations
Trottoir T1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheminement piéton prioritaire</li> <li>- Cheminement scolaire désigné</li> <li>- Abords des institutions d'enseignement</li> <li>- Artère commerciale</li> <li>- Part modale de déplacement actif important</li> <li>- Circuit touristique hivernal</li> <li>- Parcours avec un nombre élevé de clients vulnérables</li> <li>- Forte pente &gt;= 8% et escalier</li> </ul>	3 cm	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jour : 5 cm</li> <li>- Nuit : 5 cm</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 à 15 cm : 4 heures</li> <li>- 15 à 22 cm : 6 heures</li> <li>- 22 cm et + : 8 heures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Fondant/abrasif</li> <li>• Lisse et ferme (béton ou neige durcie)</li> <li>• Libre de neige et de glace</li> </ul>

Figure 1 : Extrait de la Politique de viabilité hivernale en page 28.

Nous tenons à rappeler que le niveau 1 pour le déblaiement est le plus haut standard d'entretien de trottoirs en place à la Ville de Québec.

Pour ce qui est de l'extrémité du côté de la rue Étincelle, l'abaissement est réalisé en phase d'enlèvement de la neige du réseau routier. Notre critère de conformité pour la distance d'abaissement doit être de 1,5m à partir du bord de la rue. Pour cette rue, les critères de l'opération d'enlèvement sont les suivants :

Détails selon la quantité de neige tombée depuis la dernière opération d'enlèvement
Moins de 15 cm : 24 heures
Précip. de 15 cm à 22 cm : 48 heures
Précip. de 22 cm à 30 cm : 72 heures
30 cm et plus : 96 heures

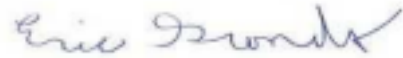
Figure 2 : Extrait de la Politique de viabilité hivernale en page 35.

Advenant qu'après une opération d'enlèvement, le travail d'abaissement ne respecte pas la norme du 1,5m, nous vous invitons à signaler le tout auprès du 311 pour assurer une action rapide.

Finalement, et cela s'inscrit dans le cadre de vos demandes, nous tenons à vous informer que la Ville est actuellement en analyse de mise à niveau des 359 liens piétonniers existants dans le cadre de sa Vision de la mobilité active. Cette analyse vise à établir les mises à niveau nécessaires de nos liens piétonniers pour les ajuster afin d'en permettre, entre autres, l'entretien quatre saisons. Cette analyse nous amènera aussi à faire une priorisation pour effectuer les travaux et/ou acquisitions

nécessaires à cet effet. C'est dans ce contexte que nous engageons à vous faire un suivi actualisé concernant le futur du lien piétonnier Buffon-Étincelle à la fin du second trimestre de 2024.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.



Éric Grondin, Directeur  
Division de la gestion du déneigement  
Entretien des voies de circulation

c. c. M. Pierre-Luc Lachance, membre du comité exécutif de la Ville de Québec M. Louis Martin, conseiller municipal, district de Cap-Rouge - Laurentien M<sup>me</sup> Marie-Pierre Raymond, directrice de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap Rouge